

Espace « Tronc commun »		Espaces dédiés/réservés			
		Délégués généraux		Administrateurs	
Information	Circulaire	Information	Circulaire	Information	Circulaire
X			X	X	

Date : 07/05/2021      **Objet : Préparation de la rentrée de septembre et des derniers mois de l'année 2021**

Cher(e)s délégué(e)s généraux,  
Bonjour,

Le 1er septembre marquera – nous l'espérons tous – la véritable fin d'une pandémie qui aura duré de nombreux mois et qui aura progressivement mis en sommeil tous nos comités.

Dès lors, il nous apparaît essentiel,

- d'une part que **notre association rende hommage** à nos adhérents, mais aussi aux anciens combattants, qui nous ont quittés durant cette période difficile et qui ont été inhumés dans un grand anonymat ;
- d'autre part qu'elle **soit en capacité de rebondir et de revenir dans l'actualité** de nos territoires.

A cette fin, il appartient à **tous les délégués généraux** et à **tous les présidents de comité** de mettre en place des initiatives avec un quintuple objectif :

- **remobiliser** nos adhérents,
- **rendre hommage** à celles et ceux qui nous ont quittés,
- **renforcer** la gouvernance de notre association,
- **renouveler** nos financements et
- **remettre Le Souvenir Français en lumière** sous « l'œil des élus, des associations, et des médias locaux ».

Entre septembre et décembre, il est proposé à chaque délégué général de préparer 4 types d'initiatives.

### 1. L'hommage aux adhérents disparus pendant la crise sanitaire du Covid-19

Cet hommage pourrait se concrétiser par des gestes commémoratifs organisés sur les tombes de nos adhérents et de ceux qui ont rendu service à notre Nation qui sont décédés durant la pandémie.

Il est laissé à la décision de chaque délégué général et de chaque président de comité, le choix de l'hommage à rendre et de l'organisation des gestes commémoratifs.

### 2. L'organisation des congrès départementaux des délégations et des réunions annuelles des comités

Trois temps :

**1.1 – 25 et 26 septembre 2021** – Assemblée générale statutaire du Souvenir Français à Nancy (*annexe 1 - programme*).

Pour rappel, le conseil d'administration de notre association sera renouvelé à cette occasion.

**1.2 – du 27 septembre au 25 novembre** – Organisation des congrès départementaux (soit 8 week-end possibles).

Les dates et lieux des congrès sont laissés à la décision des délégués généraux et de leur bureau. Il est cependant rappelé que le « bon fonctionnement » de notre association rend souhaitable l'organisation de tous les congrès départementaux **après** l'assemblée générale statutaire (25 et 26/09 à Nancy) et **avant** le séminaire des délégués généraux (26 et 27/11 à Paris).

15 congrès départementaux seront marqué par l'élection des délégués généraux et de leurs bureaux (*annexe 2 – Circulaire du 16/02/2021*).



**1.3 – Dès le lendemain du congrès départemental** dans chaque délégation et **jusqu'au 30 avril 2022**, organisation des réunions annuelles des comités sous la responsabilité des présidents et de leur bureau.

Tant lors des congrès départementaux que lors des réunions annuelles des comités, le bilan d'activité voté lors de l'assemblée générale statutaire sera présenté et discuté.

Dans le cas où le bureau d'un comité serait soumis à élection en 2021, celle-ci devra être organisée lors de ces réunions annuelles (*annexe 3 – Circulaire du 14/04/2021*),

Il est rappelé que l'objectif est de **mobiliser le plus grand nombre d'adhérents** pour les réunions annuelles des comités, **la totalité des responsables** pour les congrès départementaux et de **sensibiliser nos principaux partenaires**, en particulier les élus.

**3. Entre le 1er septembre et le 30 novembre, organisation d'au moins 1 initiative mémorielle forte** dans chaque département avec le double objectif de **REMETTRE EN LUMIÈRE notre association** sous les projecteurs des médias départementaux et **de REDONNER CONFIANCE** à nos adhérents.

Le choix de/des initiatives est laissé à **la seule décision** du délégué général et son bureau.

Il est suggéré cependant de rechercher les initiatives en préparation et/ou dont la réalisation a été différée en raison de la crise sanitaire.

Ci-dessous une liste non exhaustive :

• **Initiatives patrimoniales**

- inauguration (ou lancement) de la rénovation de tombes ;
- inauguration (ou lancement) de la création d'une tombe collective ;
- inauguration (ou lancement) de la rénovation d'un monument ou d'une stèle auquel Le Souvenir Français a contribué par un financement ;
- inauguration (ou lancement) de la géolocalisation d'un cimetière ;
- etc.

• **Initiatives commémoratives**

- organisation de « gestes commémoratifs » par Le Souvenir Français devant la tombe d'un combattant :
  - > réunissant une assistance limitée aux familles (si existantes), élus locaux, drapeaux locaux, adhérents SF, une classe d'un établissement scolaire, médias locaux,
  - > structurée autour de 3 moments : prise de paroles (présentant le destin du combattant) ; dépôt d'une fleur par chaque participant) ; minute de silence.

Ces gestes commémoratifs peuvent être organisés sur des tombes de combattants de 1870 ou de 1941 (cf. précédentes circulaires), et sur des tombes napoléoniennes.

- organisation des cérémonies de 1870|1871 différées en 2020 ;
- etc.

• **Initiatives pédagogiques**

- installation et inauguration d'expositions (dont l'exposition 1870 réalisée par le siège) ;
- dépôt de drapeaux d'associations d'anciens combattants dissoutes dans un établissement scolaire ;
- présentation et lancement de guides mémoriels (exemple : les guides de 1870) ;
- etc.

• **Initiatives partenariales**

- signature de conventions (avec une association d'élus ou autres) ;
- rencontre avec autorités (préfets, nouveaux présidents de conseils départementaux, etc.).
- etc.

**4. La quête du 1er novembre**

En 2021, la quête est primordiale pour 3 raisons :

- elle n'a pas eu lieu dans de nombreux comités en 2020 en raison de la pandémie ;
- elle est essentielle pour les finances des comités et de l'association dans sa globalité ;
- elle permet d'aller à la rencontre des habitants des communes dans lesquelles sont implantés nos comités.

Cette année, la quête est autorisée les Jeudi ..... 28 octobre  
Vendredi .....29 octobre  
Samedi..... 30 octobre  
Dimanche ..... 31 octobre  
Lundi..... 01 novembre  
Mardi .....02 novembre

Il est remarqué qu'un grand nombre de familles procède au fleurissement de leurs tombes quelques jours avant la Toussaint ; dès lors, dans le cas où cela est possible, nous suggérons aux comités d'organiser leur quête à **compter du 28 octobre**.

Pour rappel, le siège tient à la disposition des comités, les matériels nécessaires à la quête (trons, flyers, carte de quêteurs, etc.).

Nous vous laissons le soin d'informer vos présidents de comité en précisant que la présente circulaire et ses pièces jointes seront déposées respectivement dans la rubrique « Informations » du Tronc commun et dans l'espace des administrateurs du site Internet national du SF.

#### **Rappel de vos contacts au siège :**

##### **Assemblée générale statutaire du Souvenir Français**

**Bernard QUÉRÉ**, responsable administratif et financier

**Isabelle MARIET**, assistante du président général

##### **Congrès départementaux des délégations et des réunions annuelles des comités**

**Nathalie VASLOT**, suivi de la gouvernance des délégations et des comités (dont chancellerie)

##### **Organisation initiative(s) mémorielle(s)**

**patrimoniales, commémoratives, pédagogiques..... Hugo MARTIN**, suivi des activités des délégations et des comités et de la gestion des programmes annuels

**partenariales .....** **Maguelone VAHID**, suivi des partenariats, du mécénat et des relations avec les associations

**couverture médiatique .....** **Raphaëlle JAILLET**, suivi de la communication, site Internet, réseaux sociaux

##### **Fournitures pour la quête**

**Nathalie VASLOT**, suivi des commandes de fournitures hors catalogue en ligne

Enfin, il vous est rappelé que je suis également à votre écoute en permanence.

Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous porterez à cette circulaire,  
Bien sincèrement.

***Le Contrôleur général des armées (2s) Serge Barcellini***  
***Président général du Souvenir Français***

---



**Vos contacts au siège :**

**Bernard QUÉRÉ**, responsable administratif et financier

**Isabelle MARIET**, assistante du président général

## Assemblée générale du Souvenir Français Programme des 25 et 26 septembre 2021 à Nancy

<b>Vendredi 24 septembre</b>	
Au fil de la journée	Arrivée des participants et installation dans les différents hôtels de la ville de Nancy
20h30	Concert (salle Raugraff - 13 bis rue des ponts - Nancy)
<b>Samedi 25 septembre</b>	
09h00	<b>Auditorium du Musée des Beaux Arts</b> (3 Place Stanislas à Nancy) Accueil des participants et émargement des feuilles de présence (membres CA et DG)
09h30	<b>Ouverture de l'assemblée générale</b> par le président général M. le Contrôleur général des armées (2s) Serge Barcellini
09h35 – 09h45	Hommage aux responsables du SF décédés depuis le 28 septembre 2019
09h45	Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 2020   Vote 1
09h50 – 10h30	Présentation du rapport d'activité 2020 par le président général   Vote 2
10h30 – 11h00	Présentation du rapport financier 2020 par le trésorier général   Vote 3 M. le Commissaire général des armées (2s) Christian Mortel
11h00 – 11h15	Présentation du rapport de la Commissaire aux comptes   Vote 4 Mme Marie-Aude Lapeyraque
11h15 – 11h30	Présentation du budget prévisionnel 2022 par le trésorier général   Vote 5
11h30 – 11h45	Présentation du montant des cotisations 2022 par le président général   Vote 6
11h45 – 12h00	Premières conclusions du président général
12h00 – 14h00	Déjeuner dans les salons de l'Hôtel de Ville – Place Stanislas
14h30 – 15h30	Présentation de l'élection du CA par la Commission d'Examen des Candidatures
15h30 – 16h30	Vote à bulletin secret
16h30 – 17h30	Dépouillement [en parallèle tenue d'une conférence historique]
17h30	Annonce des résultats
18h15 – 19h00	Cérémonie commémorative à la Porte Désilles Ravivage de la Flamme et dépôts de gerbes
à partir de 19h00	Initiative culturelle   Expositions et Communication 19h00 – 19h30..... Déplacement en bus vers le Conseil départemental 19h30 – 20h30..... Présentation au Conseil départemental des expositions : - CAUE* « 150 ans d'architecture » en Meurthe et Moselle - Le SF sur la guerre 1870-1871 et sur l'historique et les missions de l'association - Archives départementales : Communication illustrée sur des parcours de vétérans de la guerre de 1870-1871 (environ 1/2h) 20h30 – 21h30..... Cocktail à partir de 21h30..... Fin de la première journée – Soirée libre

\*CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



**Vos contacts au siège :**

**Bernard QUÉRÉ**, responsable administratif et financier

**Isabelle MARIET**, assistante du président général

<b>Dimanche 26 septembre</b>	
09h00 – 10h00	Réunion du conseil d'administration et élection du bureau national
10h30 – 11h00	Cérémonie interreligieuse au cimetière de Préville
11h30 – 12h45	Clôture de l'assemblée générale Intervention des personnalités invitées Prise de parole du président général élu

---

**Les modalités pratiques de logistique et d'organisation** vous seront communiqués prochainement par email et dépôt sur l'espace de connexion du site Internet.

---

Espace « Tronc commun »		Espaces dédiés/réservés			
		Délégués généraux		Administrateurs	
Information	Circulaire	Information	Circulaire	Information	Circulaire
			X		X

**Votre contact au siège : Nathalie VASLOT, en charge du suivi de la gouvernance des délégations et des comités (dont chancellerie)**

**Date : 16-02-2021      Objet : Organisation des élections des délégués généraux pour l'année 2021**

En 2021, 15 délégations sont concernées par des élections internes conformément aux nouveaux statuts du Souvenir Français.

### 1 - Rappel :

- Ces élections ont pour objectif d'élire le bureau de la délégation (DG, DGA, Trésorier, Secrétaire - liste que le bureau sortant de la délégation peut décider d'élargir : chargé de mission, etc.). Seules les listes complètes peuvent être soumises aux votes des adhérents.
- Le scrutin est de type majoritaire à un tour par liste bloquée : les électeurs n'ont la possibilité d'en modifier ni la composition, ni l'ordre de présentation.
- Les élections sont organisées par le bureau sortant de la délégation. Tous les adhérents du SF à jour de leur cotisation pour 2020 et 2021 dans le département sont électeurs. Cela nécessite la création d'un fichier départemental des adhérents. Sont également électeurs les associations affiliées à jour de leur cotisation pour 2020 et 2021. Chaque association affiliée bénéficie d'une voix.
- Les membres de l'association désireux de siéger au bureau de la délégation générale présentent leur candidature auprès du bureau par courrier ou courriel adressé au délégué général sortant au moins 45 jours avant la date du congrès annuel de la délégation. Cela nécessite que le bureau sortant fasse connaître à tous les membres de la délégation générale la date du prochain congrès électif et l'appel à d'éventuelles candidatures avec un délai compatible (au minimum 2 mois à l'avance).
- Les électeurs peuvent voter soit en présentiel, soit par procuration (chaque adhérent ne peut détenir qu'une seule procuration). (1)
- Les résultats du vote sont validés par le bureau national du Souvenir Français et confirmés par le conseil d'administration.
- Concernant les candidatures, il est rappelé que les candidats doivent rédiger un document présentant leur expérience et leurs motivations. Ces documents doivent être regroupés « par liste » et expédiés par le bureau de la délégation à tous les présidents des comités, à charge pour ces derniers de les faire connaître à leurs adhérents par courrier postal ou électronique ou au minimum lors de leur réunion du comité.

### 2 - Calendrier :

- La collecte des résultats des votes qui ont eu lieu dans les comités, est réalisée dans le cadre des congrès départementaux. Ces derniers se tiennent après l'assemblée générale du Souvenir Français des 25 et 26 septembre 2021 et avant les journées nationales des délégués généraux des 26 et 27 novembre 2021.
- Ce calendrier permet aux « délégués sortants » de participer à l'assemblée générale des 25 et 26 septembre et aux « délégués entrants » aux journées nationales des délégués généraux le vendredi 26 novembre 2021 suivi du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe et le samedi 27 novembre 2021.
- Dès lors les congrès départementaux devront être organisés le 13 ou 20 novembre. (2)
- Etant données les incertitudes relatives aux possibilités d'organiser à l'automne prochain des réunions élargies, les élections ont lieu lors de réunions organisées dans les comités. Les résultats sont collectés et annoncés lors du congrès départemental. Il est laissé au bureau des délégations générales le choix entre une collecte de résultats organisée en présentiel (chaque comité présentant les résultats du vote local), ou une collecte par correspondance ou email. Cette collecte se fait sous la responsabilité du bureau sortant de la délégation.
- Les listes des votes intervenus dans les comités sont étudiées et archivées par les bureaux des délégations.
- Les recensements des résultats intervenus dans les congrès départementaux sont étudiés et archivés par le siège du SF.



- Il est demandé d'organiser ce vote dans les comités, idéalement le même jour dans tous les comités de la délégation générale et en toutes hypothèses dans la semaine précédant le congrès départemental suivant le calendrier ci-dessous :

Réunion de bureau afin de lancer l'appel à candidatures	Remontée des candidatures	Réunion du bureau de la délégation	Expédition des candidatures par les DG	Vote dans les comités	Congrès départemental
Entre le 21 et 26 juin	Date limite le 29 septembre	Entre le 4 et 8 octobre	Date limite le 9 octobre	Entre le 8 et 12 novembre (Un même jour dans la semaine)	Samedi 13 novembre
Entre le 21 et 26 juin	Date limite le 6 octobre	Entre le 11 et 15 octobre	Date limite le 16 octobre	Entre le 15 et 19 novembre (Un même jour dans la semaine)	Samedi 20 novembre

Liste des 15 délégations concernées :

DPT	DELEGATION	DATE NOMINATION	NOM DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL	PRENOM
03	ALLIER	15-mars-89	DESTEMBERG	JEAN DANIEL
04	ALPES DE HAUTE PROVENCE	01-oct-12	CARRERAS	GERARD
11	AUDE	15-oct-15	BEZIAT	JEAN LOUIS
13	BOUCHES DU RHONE	29-nov-12	CRISCUOLO	BERNARD
15	CANTAL	15-mars-15	LHEUREUX	PIERRE
27	EURE	01-févr-94	DURAND	JEAN PIERRE
38	ISERE	02-nov-15	BONNAMY	ARMAND
46	LOT	01-févr-12	CONEJERO	GERARD
50	MANCHE	01.12.2012	ANFRAY	GUY
67	BAS RHIN	29-sept-13	LEFEVRE	ALBERT
71	SAÔNE ET LOIRE	01-janv-00	BERNARDET	JEAN CLAUDE
86	VIENNE	01-juin-17	JAAFAR	AIDA
90	TERRITOIRE DE BELFORT	01-juin-15	BLOCH	JEAN FRANCOIS
92	HAUTS DE SEINE	15-nov-15	GUY	CLAUDE
94	VAL DE MARNE	01-déc-18	HASQUENOPH	SOPHIE

- (1) Il appartient au président de comité d'organiser la collecte des procurations selon les modalités qu'il définira lui-même.
- (2) Il est demandé aux 15 délégués généraux concernés par ces élections de nous adresser de toute urgence la date choisie pour l'organisation du congrès départemental ainsi que du lieu.



Espace « Tronc commun »		Espaces dédiés/réservés			
		Délégués généraux		Administrateurs	
Information	Circulaire	Information	Circulaire	Information	Circulaire
			<b>X</b>		

**Votre contact au siège :** Nathalie VASLOT, en charge du suivi de la gouvernance des délégations et des comités (dont chancellerie et fournitures)

**Date :** 14-04-2021      **Objet :** Organisation des élections des bureaux des comités

Les nouveaux statuts du Souvenir Français définissent avec précision l'organisation des élections des bureaux des comités.

Certains points à mettre en œuvre sont les suivants :

### 1 – Quand ont lieu ces élections ?

Tous les 3 ans lorsque le mandat du bureau arrive à échéance.

Depuis 2021, ces mandats sont clairement suivis par le siège qui publie un acte de nomination, précisant la date de début.

Pour les comités dont on ne connaît pas le début du mandat du président, il est décidé que les élections auront lieu au maximum d'ici 3 ans, soit en 2024.

### 2 – Qui organise les élections ?

Le président du comité sortant, qu'il se représente ou non.

Il lui appartient de choisir la date du vote, de rédiger l'appel à candidature et de constituer la liste des adhérents qui ont le droit de voter.

### 3 – Qui vote ?

Tous les adhérents du comité à jour de leur cotisation pour l'année du vote.

Votent également (1 voix) les associations affiliées au comité et qui s'acquittent de leur cotisation.

### 4 – Quel est le rôle du délégué général ?

Il est le garant du bon déroulement de l'élection.

Il adresse sous sa signature les résultats au siège et propose la nomination du président du comité élu.

